



29530 Loqueffret



Tél. : 02.98.26.43.99  
Fax : 02.98.26.44.58  
Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr

**Compte-rendu  
de la réunion du conseil communautaire  
le 23 janvier 2014 à PLOUYE**

**Étaient présents :**

**BOTMEUR** : Georges Pierre ISAAC, Gérard GUEN, Eric PRIGENT  
**BRASPARTS** : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H  
**BRENNILIS** : Marcel GERARDIN, Françoise BORGNE, Sylvie BIRHART  
**LA FEUILLEE** : Yves LE FLOC'H, Régis LE GOFF, Céline JEANNOT  
**LOPEREC** : Jean-Yves CRENN, Jean-Pierre BIHAN  
**LOQUEFFRET** : Guy GAYON  
**PLOUYE** : Marcel LE GUERN, Jean COTTEN, Lucien VALERO  
**SAINT-RIVOAL** : Yves GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

**Ordre du jour :**

- Point par M. Marc LE FUR sur l'activité de la Sarl Fileo à la zone de Kroas an Herry. Marc le Fur a dû arrêter définitivement son activité principalement en raison du coût des mises aux normes qui lui sont demandés
- Le point sur les logements communautaires et les travaux à réaliser
- Projet de construction du bâtiment activités nautiques / animation jeunesse
- Fonds de concours : dossiers présentés
- CFE 2014
- Dossiers DETR
- Définition d'un périmètre de SCOT
- Questions diverses

Marcel Le Guern souhaite la bienvenue à l'assemblée sur la commune de Plouyé et passe la parole au président. Le président explique que M. Marc LE FUR gérant de la société FILEO installée dans un atelier relais de la CCYE à La Feuillée sur la zone de Kroas an Herry souhaite donner des explications sur sa situation actuelle.

## **SARL FILEO**

Marc Le FUR remercie les élus d'avoir, il y a 10 ans, donné la possibilité de débiter son activité d'embouteillage d'eau et de lui permettre de s'exprimer sur l'arrêt de son activité.

Depuis le départ, les directives européennes, concernant l'embouteillage d'eau ont changé, en effet, il y a eu des appellations eau de boisson et eau de source qui étaient relativement souples. Actuellement, il y a 3 appellations : eau minérale, eau de source et eau rendue potable par traitement, l'eau embouteillée à Kroas an Herry avait cette dernière appellation qui est, bien sûr, très difficile de vendre.

Par ailleurs, le bisphénol inclus dans les contenants (même s'il n'y avait pas de souci au départ car il s'agit d'eau froide) ne peut plus être utilisé pour les contenants alimentaires. La France est le seul pays à appliquer strictement la directive en Europe.

La bonbonne coûtant 5 € il fallait investir 500.000 € pour changer les 100.000 bonbonnes de l'entreprise. Ceci n'était pas envisageable dans un marché à moins 40 % aujourd'hui.

Ainsi, un groupe industriel, Eurosource a été approché car il a déjà 3 sources mais en manque sur la partie Bretagne. Malheureusement, suite à 3 audits et 7 mois de négociation, ils ont dit non à la reprise car sur un même type de structure ils avaient les mêmes problèmes, des relations avec l'ARS difficiles et un problème de conjoncture.

Parallèlement, des contacts avec la société COREFF ont été pris pour leur vendre une part de la société ainsi qu'avec BRITT par l'intermédiaire de la CCI de Quimper. Ces contacts n'ont pas eu une suite favorable.

La première crise a eu lieu en 2008 puis il y a eu une stabilisation en 2010 et une nouvelle chute en 2011.

Depuis 7 mois l'entreprise était en sommeil et le 01 janvier la cessation d'activité a été prononcée.

Il y a maintenant 3 mois pour vendre les actifs. Le site sera entièrement libéré fin mars.

Il y a donc 600 m<sup>2</sup> de bâtiment avec une vaste cour bitumée et grillagée à louer à compter de cette date. (la société collectivités services a été vendue également)

## **Logements communautaires, les travaux à réaliser**

Il y a des problèmes, suite aux tempêtes, d'infiltration d'eau dans certaines maisons en location. Nadine Fily fait le point sur les bâtiments concernés et Marcel Le Guern relate la situation de la maison de Plouyé. Une demande est faite par la commune de Brennilis pour un candidat à l'occupation d'un logement. Le président répond que des travaux sont nécessaires avant une nouvelle location du fait des dégradations du logement. Des contacts avec des entreprises ont été pris pour trouver des solutions à ces problèmes.

Plus généralement, le projet d'améliorer l'isolation des logements construits en neuf en 2002 (12 pavillons) est toujours à l'étude. L'isolation des garages (plafonds et murs), le changement des appareils de chauffage sont proposés. La question de prévoir une isolation des logements par l'extérieur est posée car cela résoudrait en même temps le problème du ravalement qui est à envisager.

Le président indique qu'il sera important lors de la prochaine mandature de pousser les bailleurs sociaux à construire des logements sur notre territoire.

## **Projet de construction d'un bâtiment activités nautiques et de sanitaires publics – demande de subvention DETR 2014.**

Le Président rappelle la décision prise de construire un bâtiment pour les activités nautiques aux abords du lac Saint-Michel ainsi que des sanitaires publics sur le parking de Nestavel Bihan à Brennilis.

A ce sujet, il indique que le dossier de permis de construire et une déclaration préalable ont été déposés, ils ont reçu pour le moment un avis favorable de l'ABF assorti de recommandations et nous devons en tenir compte.

Une estimation du coût de construction été réalisée par le maître d'œuvre il est d'environ 90.000 € pour le bâtiment activités nautiques et de 23.000 € pour les sanitaires.

Ces projets peuvent être présentés dans le cadre du dispositif de la dotation d'équipement des territoires ruraux, il propose donc de déposer une demande d'aide financière pour chacun.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le président à déposer un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ces projets.

### **Attribution de fonds de concours**

Une commune présente une demande de financement pour les opérations suivantes :

#### **Commune de Botmeur**

<b>Objet</b>	<b>Dépenses H.T.</b>	<b>Dépenses T.T.C.</b>	<b>Recettes</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>Fonds de concours sollicités</b>
Aménagement du bourg	8 073,64 €			8 073,64 €	<b>4 036 €</b>
Frais école		7 474,26 €		7 474,26 €	<b>3 727 €</b>
Toiture garage	15 857,88 €			15 857,88 €	<b>7 928 €</b>
<b>Total</b>	<b>23 931,52 €</b>	<b>7 474,26 €</b>	<b>0 €</b>	<b>31 405,78 €</b>	<b>15 691 €</b>

Le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par la commune Botmeur.

### **CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 2014**

Le Président fait référence au document envoyé avec la convocation. Une note de l'AMF Paris est parvenue aux communautés de communes au sujet du dispositif CFE 2014.

La CFE est une composante de la CET qui a remplacé en 2010 la taxe professionnelle. Le taux de CFE est voté par le conseil communautaire au moment du budget. Ce taux est appliqué en 2014 à 6 tranches de base minimum correspondant à 6 tranches de chiffres d'affaires. Jusqu'en 2013, il n'existait que 3 tranches de base minimum. La communauté de communes n'ayant pas délibéré volontairement sur les tranches, c'est donc la base minimum du barème qui s'est appliquée à chacun soit 953 € de base (avec un taux de 19,51 % soit environ 186 € de taxe par établissement).

Aujourd'hui, une tranche inférieure de base minimum existe, elle sera appliquée s'il n'y a pas de délibération. Cette délibération devait avoir lieu avant le 21 janvier et non le 23 janvier comme le précisait la note de l'AMF. Si une délibération modifiant les bases de cotisation est prise aujourd'hui, elle ne sera donc applicable qu'en 2015.

Ceci entraîne une baisse de la CFE d'environ 5.700 € en 2014 selon une simulation faite d'après les chiffres de 2013 par la DDFiP 29 (Direction Départementale des Finances Publiques).

Par ailleurs, la DDFiP 29 informe qu'en 2014 la moitié du dégrèvement de CFE est pris en charge par la collectivité et le reste par l'Etat soit une perte complémentaire de CFE estimée à 4.092 €.

Il serait intéressant que cette question soit vue en commission des finances au préalable d'une décision du conseil communautaire.

### **Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) – choix du périmètre**

Le Président rappelle la définition d'un SCOT qui est un document de planification sur un territoire donné.

Il permet d'avoir une vision globale de l'avenir sur un territoire dans différents domaines : habitat, commerces et services, environnement, gestion de l'espace, communications numériques,...

A compter de janvier 2017, l'ouverture d'espaces à urbaniser sera conditionné à son existence sur un territoire. Actuellement, une grande partie de la Bretagne est couverte par un SCOT.

Différentes réunions ont eu lieu à ce sujet en 2013 dont une plus particulièrement mise en place pour les communautés de communes du Yeun Elez et des Monts d'Arrée le 24 septembre dernier.

La procédure de mise en œuvre d'un SCOT est longue et complexe, c'est pourquoi il est essentiel d'entamer cette démarche au plus vite.

Le président rappelle le vote d'intention qui a eu lieu en conseil communautaire le 25 novembre 2013 et demande de prendre une décision quant au territoire pertinent pour la mise en œuvre des différentes politiques. Le Président propose que ce soit le territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide à 18 voix pour et 3 contre d'approuver comme périmètre de SCOT celui du pays du Centre Ouest Bretagne.

## **Questions diverses**

### **Maison du lac**

Lors de la réunion organisée par EDF sur le territoire du Yeun Elez à l'horizon 2025, la maison du lac avait été proposée à la communauté de communes. Le président explique qu'il a ensuite pris contact avec la CCI de Morlaix et rencontré sur le site, la CCI avec M. Couty et M. Montfrey (EDF). La CCI va proposer des solutions pour l'utilisation de ce bâtiment mais il faut d'abord avoir un accès. Le président demande, à partir du plan cadastral de la partie entre le village de Forhan et la maison du lac, de voir s'il y a une possibilité d'accès en véhicule. A ce jour, il existe des chemins de terre. Il est fait remarquer que ces chemins peuvent être difficilement rendus carrossables car il y a une très forte pente. Le plus simple serait la route actuelle par la centrale. Une visite sur le terrain de ces sentiers s'impose au préalable.

### **Chemins de randonnée - circuit communautaire**

Maintenant que le circuit communautaire est en place, il serait intéressant d'avoir un panneau avec un plan du circuit dans chaque commune et sur les sites les plus visités. Il est proposé d'utiliser le panneau SMDCF comme support car il appartient aux communes.

Régis Le Goff demande si l'aide triennale de 5.000 € par an et par commune pour l'entretien des sentiers de randonnée est prorogée pour les années 2014, 2015, 2016. Le conseil communautaire est favorable à cette continuité.

### **Location chalets à l'association Vacances et Familles – année 2014**

L'association «Vacances et Familles» demande de pouvoir louer les 5 chalets de Botmeur à l'issue d'une journée de réunion en avril 2014.

Compte tenu de sa vocation sociale, elle souhaite négocier le tarif de location.

Le Président propose la location des 5 chalets pour une nuit moyennant la somme globale de 153 €.

De plus, le Président fait savoir à l'assemblée que l'association "Vacances et Familles", qui œuvre pour le droit aux vacances des familles ayant peu de revenus, souhaite à nouveau louer un chalet de 6 personnes en été (juillet, août) durant une période de 9 semaines.

Cette mise à disposition se fera pour la somme de 1.370 € au total.

Le conseil communautaire décide

- de louer les 5 chalets de Botmeur ainsi que la salle qui la jouxte à l'association «Vacances et Familles» pour une nuit au mois d'avril 2014 moyennant un montant de 153 €.

- de mettre à nouveau cette année un chalet à disposition sur une durée de 9 semaines en juillet-août pour un montant total de 1.370 €

## **Office de tourisme du Yeun Elez – subvention année 2014**

Le Président présente la demande d'aide au fonctionnement de l'office de tourisme du Yeun Elez pour l'année 2014. Le plan de financement des activités a été transmis et il comprend une aide de la collectivité de 25.000 €. Le Président propose donc de verser une subvention de 25.000 € à l'office de tourisme.

Le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention de 25.000 € à l'office de tourisme du Yeun Elez pour son fonctionnement en 2014.

## **Salon du livre sur les contes et légendes 2014 – participation financière à l'office de tourisme du Yeun Elez**

Le Président fait lecture à l'assemblée de la demande de l'office de tourisme du Yeun Elez pour la participation financière de la CCYE concernant l'organisation d'une manifestation le 27 avril 2014.

Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition du salon du livre sur les contes et légendes qui a lieu sur la commune de Botmeur. Les premières éditions ont connu un réel succès.

L'office de tourisme souhaite promouvoir le territoire à travers les contes et légendes. Cette manifestation mobilise de nombreuses associations et partenaires de la collectivité.

Afin de mettre en place cet évènement, l'office de tourisme sollicite une aide financière de la CCYE d'un montant de 3.000 €.

Le conseil communautaire décide de verser à l'office de tourisme du Yeun Elez une somme de 3.000 € pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du salon du livre sur les contes et légendes.

## **Informations diverses**

Le président informe que la course cycliste, la Sport Breizh aura lieu cette année les 21 et 22 juin et qu'il devrait y avoir une arrivée à la montagne Saint-Michel. Marcel le Guern informe également que la course cycliste « Pierre Le Bigault » passe par Plouyé cette année.

Gérard Guen demande que l'on se penche sur les modifications à apporter au site Internet de la CCYE car il est important d'avoir un site de qualité.

Céline Jeannot demande s'il y a eu une suite à la visite de l'usine NACSAS Wouaf de Brasparts. Jean-Pierre Broustal fait état d'une rencontre entre les services de l'Etat et M. BRUSSAT, gérant de l'entreprise, au mois de janvier, suite à l'interpellation par le président de Madame la Sous-Préfète à ce sujet. Les élus n'étaient conviés à cette réunion.

Eric Prigent indique que lors de la prochaine mandature, il n'y aura de 5 vices présidents au lieu de 7 aujourd'hui et qu'il serait souhaitable de réfléchir à une répartition des indemnités en fonction des délégations aux commissions.